

# Activités Cyclistes

## Règlements Nationaux

### Modifications et rappel 2012

#### RAPPEL

#### Mesures valables pour toutes les activités ( Cycloport – Cyclocross – VTT)

##### A-1/4 – L’A.U.T. (Autorisation accordée pour Usage Thérapeutique) .

Pour qu’elle soit valable , une AUT doit respecter la procédure de déclaration en vigueur .

**Référence** - Article 2-Chapitre IV du Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage humain .

Aux termes de l’article L.232.2 du même code :

*« Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l’utilisation est interdite en application de l’article L.232.9 , le sportif n’encourt pas de sanction disciplinaire s’il a reçu une autorisation , accordée pour usage à des fins thérapeutiques , de l’Agence Française de Lutte contre le Dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d’un comité composé de médecins placé auprès d’elle . Lorsque la liste mentionnée à l’article L.232.9 le prévoit , cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l’agence , sauf décision contraire de sa part .*

Toute demande d’AUT doit être adressée au DTN , responsable de la vie fédérative , qui la transmettra à l’Agence Française de Lutte contre le Dopage .

#### LES CARTES SPECIFIQUES

**A partir de la saison 2011/2012, seules seront valables les cartes « Cycloport » ou « Cyclocross » ou « VTT » (carton blanc) qui auront été établies avec le logiciel Gest-Cartes.**

Voir site [www.cyclisme-ufolep.info](http://www.cyclisme-ufolep.info)

**Toute autre carte devra être refusée, y compris sur les Championnats Nationaux.**

#### TENUE VESTIMENTAIRE

Il est souhaitable que sur ce maillot apparaisse le logo UFOLEP. Toutefois, pour les clubs à double affiliation (voire triple), et ayant un maillot unique pour toutes les sections, quelle(s) que soi(en)t la(les) fédération(s) à laquelle(auxquelles) ces sections appartiennent , sur le maillot porté sur les épreuves UFOLEP ne devra apparaître aucun sigle de fédération .

#### NOUVELLES CATEGORIES D’AGE

- **MASCULINS :**
  - Adultes de 17 à 19 ans
  - Adultes de 20 à 29 ans
  - Adultes de 30 à 39 ans
  - Adultes de 40 à 49 ans
  - **Adultes de 50 ans à 59 ans**
  - **Adultes de 60 ans et plus**
  
- **FEMININES :**
  - Adultes de 17 à 29 ans inclus
  - Adultes de 30 à 39 ans
  - Adultes de 40 ans et plus

## LE SURCLASSEMENT

Voir Règlement Médical de l'UFOLEP adopté par le CD.National le 11 avril 2008 (Article 7/4) :

Afin de respecter le développement physiologique des jeunes et faire en sorte que le sport contribue à maintenir l'individu en bonne santé , le surclassement des jeunes doit rester une démarche exceptionnelle à l'UFOLEP.

Le surclassement des jeunes de 12 ans est interdit , y compris pour ceux qui ont la double appartenance .

























D'autre part , pour toutes les « Activités Cyclistes » seul(e)s les jeunes « 2<sup>e</sup> année d'une catégorie d'âge » ( donc les Jeunes âgé(e)s de 14 ans et ceux(elles) âgé(e)s de 16 ans) ou les licenciés de la dernière année d'âge des « Masculins 17/19 ans » (donc les licenciés âgés de 19 ans) peuvent solliciter un surclassement .

Pour les jeunes « 2<sup>e</sup> année » de la catégorie 13/14 ans et de la catégorie « 15/16 ans » (donc respectivement âgés de 14 et 16 ans) , le surclassement nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical .

- **Le surclassement** , permet aux jeunes , 2<sup>e</sup> année dans une catégorie d'âge de pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ( Ex : un Jeune de 14 ans participe avec les 15/16 ans) . **Il doit présenter avec sa licence l'avis du médecin rédacteur du certificat d'aptitude .**
- **Dans tous les cas , le certificat médical de surclassement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré .**

Exemples :

- Un jeune de 16 ans participe avec les adultes pour les courses dominicales et avec les 17/19 ans pour les championnats .
- Un jeune de 14 ans participe avec les jeunes 15/16 ans pour les épreuves dominicales et les championnats .

Caté d'âge UFOLEP	Age du licencié UFOLEP	Licence(s)	Surclassement		Cat.Valeur		Caté.Age	
			Possible ou nécessaire	Certificat médical	Mascul.	Fémin.	Masculins	Féminines
13/14 ans	13 ans				Jeune	Jeune	13/14	13/14
	13 ans							
	14 ans						15/16	15/16
	14 ans							
15/16 ans	15 ans				Débute en 3 <sup>e</sup> ou 2 <sup>e</sup>	Fémi. ou 3 <sup>e</sup> cat.	15/16	15/16
	15 ans							
	16 ans				Se reporter à l'article B.1/1	Se reporter à l'article B.1/1	17/19	17/29
	16 ans							

### ATTENTION !

Le surclassement, une fois accordé , a deux conséquences majeures :

1. A partir de la date de surclassement , celui-ci devient irréversible : le jeune ne pourra alors participer aux épreuves que dans la catégorie que lui a fait intégrer le surclassement , y compris dans les compétitions officielles ( championnats départementaux , régionaux ou nationaux ) .

**2. Les épreuves par étapes Cycloport – Cyclocross et/ou VTT) sont interdites aux jeunes 15/16 ans y compris aux jeunes âgés de 16 ans surclassés ( décision médicale) .**

\*\*\*

## CYCLOSPORT

### A-3/2- Accès à la carte « cycloport » UFOLEP .

Peuvent prétendre à une carte cycloport :

- Tout nouveau licencié UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition. Il sera classé en 3<sup>e</sup> catégorie pour la pratique du cycloport .
- **Toute nouvelle licenciée UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition. Elle sera classé en catégorie « Féminines » pour la pratique du cycloport .**  
**Toutefois, si elle le désire , elle pourra demander à être classée en GS ou en 3<sup>e</sup> catégorie. Dans ce cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des montées » afférent à la dite catégorie.**
- Les ex-licenciés FFC et/ou FSGT ( Voir tableau « Accueil à l'UFOLEP »)
- Les double-licenciés UFOLEP/FFC « Pass'Cyclisme Open » qui seront classés en 1<sup>e</sup> catégorie UFOLEP et les double-licenciés UFOLEP/FFC « Pass'Cyclisme » qui seront classés en 2<sup>e</sup> catégorie UFOLEP .
- Les double licenciés UFOLEP/FSGT 3<sup>e</sup> , 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> « catégorie route » ; ils seront classés en 2<sup>e</sup> catégorie UFOLEP .  
 Les double licenciés UFOLEP/FSGT 2<sup>e</sup> « catégorie route » ; ils seront classés en 1<sup>e</sup> catégorie UFOLEP .

LICENCIÉES FFC						
Catégorie	Licenciée la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en	Arrêt 2 ans	Accueil en
Pass'Cyclisme	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>
Pass'Cyclisme Open	x	3e catégorie	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>
Série 3 Ex-Régionale	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>
Série 1 ou 2 (Ex Nationale ou Elite )	x	Non	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>

LICENCIÉES FFC – CATEGORIE D'AGE « JUNIOR »	
1e année d'âge Classées «Pass'Cyclisme »	Accueil en UFOLEP en <b>Féminines ou GS ou 3<sup>e</sup> cat. sur demande</b> Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
1e année d'âge Classées « Pass'Cyclisme Open »	Accueil en UFOLEP en <b>3<sup>e</sup> catégorie</b> Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
1e année d'âge Classées «Junior FFC»	Accueil en UFOLEP en <b>Féminines ou GS ou 3<sup>e</sup> cat. sur demande</b> Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
2e année d'âge Classées «Pass'Cyclisme »	Accueil en UFOLEP en <b>Féminines ou GS ou 3<sup>e</sup> cat. sur demande</b> Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
2e année d'âge Classées « Pass'Cyclisme Open »	Accueil en UFOLEP en <b>3<sup>e</sup> cat.</b> Disputent les Championnats en catégorie « Féminines 17/29 ans ».
2e année d'âge Classées «Junior FFC»	<b>Ne peuvent obtenir de carte cycloport en UFOLEP.</b>

LICENCIÉES FSGT						
Catégorie	Licenciée la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en	Arrêt 2 ans	Accueil en
3 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> - 5 <sup>e</sup>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>
2 <sup>e</sup>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>
1 <sup>e</sup>	x	Non	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>	x	Féminines <b>GS ou 3e</b>

### **B-1/1 - Catégories de valeur et cartes cyclospor**

**Pour toutes les catégories de valeur ainsi que pour les Féminines et les Jeunes ,  
les cartes « Cyclospor » sont de couleur « Blanc » .**

Les seules catégories de valeur retenues pour les Adultes 17 ans et plus sont les suivantes :

- **Grands Sportifs (GS) – Ce n'est pas une catégorie d'accueil .**

Sont admis dans cette catégorie , sur la seule décision de la Commission départementale , et à leur demande

- les cyclosporifs adultes , à partir de 17 ans , dont les capacités ne leur permettent pas de suivre en 3<sup>e</sup> catégorie ;
- les féminines qui en font la demande. Elles courront pendant le même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée .**

### **B-4 – LE CHANGEMENT de catégorie de valeur – Règlement National**

Les cyclosporifs de plus de 17 ans , et les jeunes de 16 ans surclassés , seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure **lorsqu'ils totaliseront** dans leur catégorie , au cours de **la même saison , 30 points et plus** , dans les conditions suivantes :

<b>Il y a de 10 et 29 partants</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	8
2 <sup>e</sup>	6
3 <sup>e</sup>	5
4 <sup>e</sup>	3
5 <sup>e</sup>	2
<b>La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclospor</b>	

<b>Il y a 9, 8 , 7 ou 6 partants</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	5
<b>Sa place est indiquée sur la carte cyclospor</b>	
2 <sup>e</sup>	0
3 <sup>e</sup>	0
4 <sup>e</sup>	0
5 <sup>e</sup>	0
<b>Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclospor</b>	

<b>Il y a 5 partants et moins</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	3
<b>Sa place est indiquée sur la carte cyclospor</b>	
2 <sup>e</sup>	0
3 <sup>e</sup>	0
4 <sup>e</sup>	0
5 <sup>e</sup>	0
<b>Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclospor</b>	

**Suite à la réunion annuelle des clubs, et en application du Règlement National qui autorise à diminuer le total des points pour monter en catégorie supérieure :**

**a) Barèmes des points – Application des tableaux 2 - 3 et 4.**

**b) Montée de 2<sup>e</sup> catégorie en 1<sup>e</sup> catégorie: sur 24 points.**

**c) Montée de 3<sup>e</sup> catégorie en 2<sup>e</sup> et de GS en 3<sup>e</sup> catégorie : sur 24 points OU dès la 2<sup>e</sup> victoire .**

d) Tout licencié qui est « descendu », débutera dans sa nouvelle catégorie avec automatiquement un capital d'une victoire à 08 points (victoire qui sera prise en compte pour la « remontée » en catégorie supérieure ). Cela ne sera valable que pour la saison en cours.

**C-4 / DISTANCES , BRAQUETS , NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES :**

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes masculins et féminines Moins de 10 ans et 11/12 ans	5,60 m (40 x 16)	5 km  10 à 12 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 3 épreuves maximum par mois (espacées de 6 jours minimum)
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	6,10 m (46 x 16)	25 km	1 épreuve maximum par semaine . Jours de course autorisés : mercredi - samedi - dimanche ou jours fériés
Jeunes féminines 15/16 ans	7,01 m ( 52 x 16) ou (46 x 14)	40 km	2 épreuves maximum par semaine . Jours de course autorisés : tous les jours .
Jeunes masculins 15/16 ans	7,47 m ( 49 x 14)	50 km	
<b>GRANDS SPORTIFS (GS)</b> <i>(Féminines et Masculins)</i>	Libre	50 km	1 épreuve par jour
<b>3<sup>e</sup> CATEGORIE</b> <i>(Féminines et Masculins)</i>	Libre	70 km (1)	1 épreuve par jour (1)
<b>2<sup>e</sup> CATEGORIE</b> <i>(Féminines et Masculins)</i>	Libre	80 km (1)	Libre
<b>1<sup>e</sup> CATEGORIE</b> <i>(Féminines et Masculins)</i>	Libre	90 km	Libre
<b>FEMININES ADULTES</b>	Libre	50 km	1 épreuve par jour
		<b>Remarque :</b> Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir soit avec les « GS » soit avec les « 3 <sup>e</sup> catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles feront la même distance , seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée .	

\*\*\*\*\*

## **CYCLOCROSS**

**A-3/2- Accès à la carte « cyclo-cross » UFOLEP .**

Peuvent prétendre à une carte cyclo-cross :

- Tout nouveau licencié UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition. Il sera classé en 3<sup>e</sup> catégorie pour la pratique du cyclo-cross sauf nouveaux pratiquants cyclocross concernés par le chapitre A-3/5. Les ex-licenciés FFC et/ou FSGT ( Voir tableau « Accueil à l'UFOLEP »)

- Les double licenciés UFOLEP/FFC « Pass'Cyclisme Open » et « Pass'Cyclisme » seront classés en 2<sup>e</sup> catégorie cyclo-cross UFOLEP .
- Les double licenciés UFOLEP/FSGT 3<sup>e</sup> , 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> « catégorie cyclo-crosss » ; ils seront classés en 2<sup>e</sup> catégorie UFOLEP .  
Les double licenciés UFOLEP/FSGT 2<sup>e</sup> « catégorie cyclo-cross » ; ils seront classés en 1<sup>e</sup> catégorie UFOLEP.
- **Toute nouvelle licenciée UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclocross en compétition. Elle sera classé en catégorie « Féminines » pour la pratique du cyclocross .**  
**Toutefois, si elle le désire, elle pourra demander à être classée en 3<sup>e</sup> catégorie. Dans ce cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des montées » afférent à cette catégorie.**

### A-3/3 – Accès des licencié(e)s FFC et FSGT à la carte « Cyclocross » UFOLEP

LICENCIÉS FFC														
Catégorie	Licencié la saison dernière	Ac= cueil en	Arrêt 1 an	Ac= cueil en	Arrêt 2 ans	Ac= cueil en	Arrêt 3 ans	Ac= cueil en	Arrêt 4 ans	Ac= cueil en	Arrêt 5 ans à 9 ans	Ac= cueil en	Arrêt 10 ans et plus	Ac= cueil en
Pass'Cyclisme	x	2e	x	3e	x	3e	x	3e	x	3 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>
Pass'Cycl.Open	x	1 <sup>e</sup>	x	2 <sup>e</sup>	x	2 <sup>e</sup>	x	2e	x	2 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>
Série 3 (Ex-Régional) < 20 points	x	1e	x	1e	x	2 <sup>e</sup>	x	2e	x	2 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>
Série 3 (Ex-Régional) 20 points et plus	x	Non	x	1 <sup>e</sup>	x	1e	x	2 <sup>e</sup>	x	2 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>	x	3 <sup>e</sup>
Série 2 (Ex National)	x	Non	x	Non	x	Non	x	1e	x	1 <sup>e</sup>	x	2 <sup>e</sup>	x	2e
Série 1 (Ex Elite)	x	Non	x	Non	x	Non	x	Non	x	1 <sup>e</sup>	x	1 <sup>e</sup>	x	2 <sup>e</sup>

LICENCIÉES FFC						
Catégorie	Licenciée la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en	Arrêt 2 ans	Accueil en
Pass'Cyclisme	x	Féminines ou 3e	x	Féminines ou 3e	x	Féminines ou 3e
Pass'Cyclisme Open	x	3e	x	Féminines ou 3e		
Série 3 Ex-Régionale	x	2e	x	3e	x	Féminines ou 3e
Série 1 ou 2 (Ex Nationale ou Elite)	x	Non	x	1e	x	2e

LICENCIÉES FSGT						
Catégorie	Licenciée la saison dernière	Accueil en	Arrêt 1 an	Accueil en	Arrêt 2 ans	Accueil en
2 <sup>e</sup>	x	Féminines ou 3e	x	Féminines ou 3e	x	Féminines ou 3e
1 <sup>e</sup>	x	Non	x	3 <sup>e</sup> cat.	x	Féminines ou 3e

### A-3/4 - Retour à la pratique d'anciens licenciés cyclocross UFOLEP

ANCIENNES LICENCIÉES UFOLEP												
Catégorie	Arrêt 1 an	Ac= cueil en	Arrêt 2 ans	Ac= cueil en	Arrêt 3 ans	Ac= cueil en	Arrêt 4 ans	Ac= cueil en	Arrêt 5 ans	Ac= cueil en	Arrêt de plus de 5 ans	Ac= cueil en
Féminines	x	Fém. ou 3e	x	Fém. ou 3e	x	Fém. ou 3e	x	Fém. ou 3e	x	Fém. ou 3e	x	Fém. ou 3e
3 <sup>e</sup>	x		x		x		x		x		x	
2 <sup>e</sup>	x		x		x		x		x		x	
1 <sup>e</sup>	x		x		x		x		x		x	

### A-3/5 – Accueil des nouveaux(elles) pratiquant(e)s cyclo-cross , licencié(e)s route ou VTT UFOLEP :

Pratiquant(e)s Route			Pratiquant(e)s VTT		
Licence saison dernière ou en cours	Catégorie Route	Accueil UFOLEP pour le cyclocross	Licence saison dernière ou en cours	Catégorie d'âge	Accueil UFOLEP pour le cyclocross
X	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	X	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
X	GS	3 <sup>e</sup>	X	Adultes masculins	3 <sup>e</sup> ou 2 <sup>e</sup> cat. à l'appréciation de la CTD
X	3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	X		
X	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	X		
X	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	X		

### A-3/6 – Rappel – Licenciés VTT n'ayant jamais pratiqué le cyclocross

Ils seront affectés dans la catégorie de valeur déterminée par la CTD. du département concerné .

#### Cas particulier des double-licenciés

- Un « Jeune Masculin », double licencié la saison précédente qui, pour la saison cyclocross UFOLEP en cours (1<sup>e</sup> octobre au 28 février), a **16 ans UFOLEP, participera aux Championnats UFOLEP dans la catégorie « Masculins 17/19 an ».**

### C-5 / Durée de la compétition cyclocross – Nombre de participations autorisées :

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
<b>Jeunes masculins 13/14 ans</b>	<b>20 min</b> : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête .	<b>1 épreuve maximum par semaine . Jours de course autorisés : mercredi ou samedi ou dimanche ou jours fériés</b>
<b>Jeunes masculins 15/16 ans</b>	<b>30 min</b> : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête .	<b>2 épreuves maximum par semaine . Jours de course autorisés : tous les jours .</b>
<b>Les épreuves à étapes sont interdites aux Jeunes 13/14 ans et 15/16 ans , y compris aux Jeunes de 16 ans surclassés .</b>		
<b>Adultes masculins 17/18/19 ans</b>	Lorsqu'une compétition est réservée à cette catégorie . <b>40 min</b> : Après 20 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête .	<b>Libre</b>

<b>3<sup>e</sup> CATEGORIE</b> <b>2<sup>e</sup> CATEGORIE</b> <b>1<sup>e</sup> CATEGORIE</b> <b>(Masculins et Féminines)</b>	<b>50 min</b> : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête .	
<b>FEMININES ADULTES</b> <b>17 ans et plus</b>	<b>30 min</b> : Après 15 min de course, les participantes non doublées devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrente de tête .	<p style="text-align: center;"><b>Libre</b></p> <b>Remarque</b> : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir avec les « 3 <sup>e</sup> catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée , seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée .

## Règlement du Championnat National de Cyclo-cross

**Le vélo** (Normes UCI)

- **Pour toutes les catégories y compris les Catégories « Jeunes Masculins 15/16 ans et « Jeunes Masculins 13/14 ans » :**
- **Vélo de type route** équipés d'un **cintré classique** sans aucun dispositif additionnel (Normes UCI)
  - **Section des pneus égale ou inférieure à 33 mm**
  - **Freins à disque autorisés.**

\*\*\*\*

## **VTT**

### RAPPEL

#### A-3/4

**Tout(e) licencié(e) classé(e) « Elite UCI » , mais ne possédant pas de licence FFC , ne pourra prétendre à une carte de « Compétiteur(trice) VTT.UFOLEP » .**

#### A-3/5 remplace l'article A-3/4

**Non licenciés et licenciés FFCT**

### B-2 / CATEGORIE « TANDEMS »

Hommes et/ou femmes, chaque pilote devant être âgé(e) de **17 ans\*** et plus.

- **Simple affiliation ou double appartenance. Aucun surclassement d'âge n'est autorisé dans cette catégorie.**

### C-9/ MATERIEL UTILISE

**Article C-9/1 – Respect des normes UCI**

**Le deuxième alinéa devient :**

**Les roues de 29 pouces sont autorisées .**

## **X-Country**

### **Règlement spécifique**

#### A / DEFINITION

L'épreuve de X-Country consiste en une compétition donnant lieu à classement et organisée sur un circuit balisé.

Pour les épreuves aboutissant à la délivrance d'un titre fédéral ( Championnat départemental, régional, national), seuls les licenciés détenteurs de la carte « Compétiteur VTT-UFOLEP » peuvent y participer .

### C / CATEGORIES - DUREES - DISTANCES ....

La durée maximale de l'épreuve est celle réalisée par le premier de la catégorie. Lorsque celui-ci a franchi la ligne d'arrivée, tous les autres concurrents doivent être arrêtés.

Catégories	Dénivelé maximal cumulé	Durée maximale (boucle à faire plusieurs fois)	Distance maximale	Nombre de participations autorisées
J.Mas/Fém 7 à 10 ans inclus	Jeux avec Initiation à la compétition	15 à 20 min 4 km maxi (préférence plat)	Encadrement par adultes	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 3 épreuves maximum par mois (espacées de 6 jours minimum)
J.Masc/Fém.11/12 ans	150 m maxi	25 min	7 km	1 épreuve maximum par semaine. Jours de course autorisés: mercredi - samedi - dimanche ou jours fériés
J.Masc/Fém.13/14 ans	200 m	35 min	9 km	
J.Fém.15/16 ans	500 m	1 h	18/20 km	2 épreuves maximum par semaine. Jours de course autorisés : tous les jours.
J.Masc.15/16 ans	500 m	1 h	18/20 km	
Ad.Mas. 17/19 ans	750 m	1 h 45	30 km	Libre
Ad.Fém.17/29 ans Ad.Fém.30/39 ans Ad.Fém.40 ans et plus	750 m	1 h 45		1 épreuve par jour
Ad.Mas.20/29 ans Ad.Mas.30/39 ans Ad.Mas.40/49 ans	1000 m 1000 m 1000 m	2 h 2 h 2 h		Libre
Ad.Mas.50 /59 ans	750 m	1 h 45		
Ad.Mas.60 ans et plus	750 m	1 h 45		
Tandems 17 ans et plus	750 m	1 h 45	30 km	

**IMPORTANT** - Ce sont les durées maximales qui doivent rester prépondérantes par rapport aux distances maximales.

Dans les catégories « Jeunes 12 ans et moins », masculins et féminines, il n'y a pas d'attribution de titre Nationaux. Les départements peuvent organiser des épreuves à leur intention. Sur ces épreuves, il est nécessaire d'adapter la longueur et la difficulté des parcours aux capacités physiques des jeunes (Voir tableau ci-dessus).

**Remarque :** Sur les épreuves se déroulant sur une seule boucle, respecter impérativement la distance maximale .

### E / DEROULEMENT DES EPREUVES

Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure est disqualifié. **Changement de roue ou de VTT sont interdits.**

L'entente en compétition étant interdite, les vététistes se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. **Sont également interdites « les poussettes », y compris celles qui sont le fait de pilotes de la même équipe .**

Novembre 2011